

Challenge Hegy André 2022

Règlement.

Article 1: présentation

Le club Kingersheim-Echecs (Club B68001 FFE comité LEGE) au n° 2 place de la Réunion
68260 KINGERSHEIM

Organise le Challenge Hegy André 2022 au C. R. A. (Centre de Ressource des Associations) n° 2 place de la Réunion 68260 KINGERSHEIM - France.

Ce tournoi se déroulera sur 7 rondes 18 mars 2022 au 17 juin 2022.

Article 2: règles et appariements

Les règles de jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (congrès de Tallinn octobre 2013 applicable au 1 juillet 2014)

Les appariements se feront au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE Swiss Rules)
Fort-faible, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant l'obtention d'un classement ou titre (selon FIDE).

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et/ou réglé leurs droits d'inscription

Article 3: cadence

Cadence: 7 rondes en 1h30 avec incrément de 30 s/coup (cadence Fischer).

Article 4: horaires

Horaire de jeu:

Ronde 1: vendredi 18/03/2022 à 20 h 30

Ronde 2: vendredi 01/04/2022 à 20 h 30

Ronde 3: vendredi 22/04/2022 à 20 h 30

Ronde 4: vendredi 06/05/2022 à 20 h 30

Ronde 5: vendredi 20/05/2022 à 20 h 30

Ronde 6: vendredi 03/06/2022 à 20 h 30

Ronde 7: vendredi 17/06/2022 à 20 h 30

Tournoi limité à 30 joueurs cette année, pour des raisons de disponibilité des salles.

Clôture des inscriptions : vendredi 18/03/2022 à 20 h 15.

Pointage et vérification des licences: vendredi 18/03/2022 de 20 h 15 à 20 h 30.

Clôture du tournoi: vendredi 17/06/2022.

Article 5: droits d'inscription

Pas de droit d'inscription n'est demandé cette année, pour relancer l'activité échiquéenne suite aux mesures d'assouplissement des contraintes liées au COVID.

Ce tournoi n'est pas doté de prix cette année. Il ne sera donc pas procédé à une remise de récompenses, seuls seront proclamés les résultats à l'issue de la 7^{ème} ronde.

Article 6: Classement

Départage des ex-æquo :

- Buchholtz tronqué
- nombre de victoires
- performance ELO du tournoi

Article 7: Forfaits

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une heure de retard sera considéré comme forfait
- Deux forfaits non justifiés entraînent l'exclusion du tournoi. Le joueur exclu ne pourra plus se représenter l'année suivante au même Tournoi.

Article 8: Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (les blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 9: Nullité par accord mutuel

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Les joueurs sont tenus de respecter la charte du joueur FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 10: rappels

- La salle principale sera considérée comme aire de jeu.
- Pas de salle d'analyse cette année pour cause d'indisponibilité d'une salle supplémentaire.
- analyse et blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Les joueurs éviteront toute discussion et toute lecture suspecte.
- les abandons non justifiés seront signalés au directeur des titres et sanctionnés pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

- Chaque joueur se devra d'avoir une attitude convenable conforme à la charte du joueur FFE et code de l'éthique de la FIDE.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi

Article 11: Arbitrage

Arbitre principal :

Gabriel DE FAVERI - Arbitre Fédéral Open 1.

Autre Arbitre :

Sylvain THELEN - Arbitre Fédéral Club.

Article 12: Jury d'appel

Les décisions prises par l'arbitre peuvent faire l'objet d'un appel par écrit dans les 48 heures auprès du Directeur du Tournoi qui réunira la Commission d'Appel.

La Commission d'Appel est composée de 4 personnes : L'Organisateur du Tournoi, trois joueurs désignés par l'équipe organisatrice du Tournoi avant le début de la ronde 1.

Article 13: Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés

Article 14 : conditions sanitaires

Le port du masque n'est plus obligatoire, mais est fortement recommandé. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition pour la désinfection ou le lavage des mains.

Article 15

L'inscription au tournoi vaut acceptation et respect du présent règlement intérieur

L'arbitre Principal

G. DE FAVERI

L'organisateur

M. KAPSA